



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

| | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Jean-Paul DURAND | Madame Caroline JACQUEMARD |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Bruno DAVID |
| Madame Christine MARTIN | Monsieur Georges MEZUI | Monsieur Stéphane CHEVALIER |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Massar N'DIAYE | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Madame Françoise TENENBAUM | Madame Claire VUILLEMIN |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Vincent TESTORI | Monsieur Axel SIBERT |
| Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | Madame Stéphanie VACHEROT | Monsieur Patrice CHATEAU |
| Monsieur Franck LEHENOFF | Monsieur Jean-François COURGEY | Madame Stéphanie MODDE |
| Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Monsieur Bassir AMIRI | Madame Karine HUON-SAVINA |
| Monsieur Christophe BERTHIER | Madame Mélanie BALSON | Monsieur Fabien ROBERT |
| Madame Nadjoud BELHADEF | Monsieur David HAEGY | Monsieur Olivier MULLER |
| Monsieur Marien LOVICH | Madame Danielle JUBAN | Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE |
| Madame Kildine BATAILLE | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Madame Elizabeth REVEL |
| Madame Delphine BLAYA | Madame Ludmila MONTEIRO | Monsieur Philippe THIRION |
| Madame Lydie PFANDER-MENY | Madame Laurence GERBET | Madame Valérie TEISSEIRE |
| Monsieur Joël MEKHANTAR | Monsieur Emmanuel BICHOT | Monsieur Frédéric FAVERJON |
| Monsieur Jean-Philippe MOREL | Madame Céline RENAUD | Monsieur Pierre PRIBETICH |

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : CULTURE

Régie personnalisée de La Vapeur - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 « scène de musiques actuelles » à conclure entre la Ville, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et La Vapeur

Par délibération du 19 décembre 2005, le Conseil Municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion de La Vapeur.

La Vapeur étant titulaire du label « scène de musiques actuelles », il est proposé de conclure avec la régie et les autres partenaires publics (État, Région Bourgogne Franche-Comté) une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 pour accompagner la mise œuvre de son projet artistique et culturel et définir les modalités de son évaluation.

La Vapeur s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre ce projet conçu par son directeur (annexe I).

L'arrêté du 5 mai 2017 précise que « le label « Scène de musiques actuelles - SMAC » est attribué aux structures porteuses d'un projet artistique et culturel d'intérêt général dans le champ des musiques actuelles.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle ».

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général de La Vapeur - conformément au budget prévisionnel établi en annexe III et à la réalisation du projet artistique et culturel, qui se décline sur les trois volets suivants :

- activité de diffusion visant à soutenir la création et la diffusion en encourageant la diversité artistique et culturelle et les formes émergentes
- accompagnement artistique destiné aux musiciens et musiciennes en matière de création, de répétition, de formation, de pratique amateur et de ressource.
- médiation culturelle et éducation artistique et culturelle via des rendez-vous ouverts à tous ou des projets en lien avec les acteurs du champ social, médico-social, éducatif ou de l'éducation populaire.

En 2024, la Ville et la Direction régionale des affaires culturelles ont augmenté la subvention de fonctionnement de La Vapeur. La Ville a alloué à La Vapeur une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 500 € soit une augmentation de 50 000€ comparativement à 2023.

Aujourd'hui, La Vapeur continue de mettre en place diverses actions qui répondent aux impératifs de responsabilité sociétale des organisations dans de nombreux domaines (bâtiment, transport, alimentation...) et se place comme équipement de référence dans cette matière.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, elle innove sur trois points :

- en contribuant à garantir les droits culturels,
- en menant des opérations de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuelles,
- en inventant une billetterie solidaire pour les plus modestes.

2025 est une année anniversaire puisque la structure fêtera ses trente ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 « scène de musiques actuelles » et d'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN

POUR : 55

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)